



A.N.G.A.

Amicale Normande des Gendarmes Auxiliaires

CHARTRE ETHIQUE

La présente charte présentée à l'adhérent au moment de son inscription est, avant tout, un outil de cohésion interne car elle dresse les droits et les devoirs de chacun au sein de l'Amicale.

Tout adhérent à l'Amicale Normande des Gendarmes Auxiliaires, s'engage à :

- Conserver une neutralité politique et religieuse.
- Respecter la diversité culturelle et ethnique.
- Garder en toute circonstance courtoisie et respect dans les échanges tant oraux qu'écrits qu'il s'agisse de membres de notre association ou d'autres associations
- De participer dans la mesure du possible à la vie de l'Amicale
- Lors des cérémonies (*si il s'y présente*) avoir une tenue irréprochable
- Etre à jour annuellement de sa cotisation (*article du règlement intérieur*).
- Informer l'Amicale de tout changement d'adresse ou autres coordonnées afin de toujours recevoir les informations de l'Amicale.
- Ne pas pas utiliser les listes de diffusion ou annuaire à des fins personnelles
- Ne pas faire de publicité ou de vente sur les pages de l'Amicale (sauf accord du Conseil).

Tout membre de l'Amicale est co-responsable de cette charte dans son application et son respect.

En cas de manquement ce dernier sera contacté par le Président ou le Vice-Président pour connaître la cause de l'écart. Si la faute est prouvée et sans recourt il s'exposera à sa radiation pour un an ou plus après la prise de contact.

Signature : Président

Vice-Président

AMICALE NORMANDE DES GENDARMES-AUXILIAIRES

SIEGE SOCIAL : ANGA 14 rue de la Plaine 76450 Saint Martin aux Buneaux